

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 69 (1940)

Heft: 6

Rubrik: Échanges suisses de jeunes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Echanges suisses de jeunes

Pro Juventute organise depuis plusieurs années un service d'échanges de jeunes qui rencontre un succès croissant.

Ce service veut procurer à des jeunes Suisses la possibilité de passer à peu de frais un séjour dans une autre région linguistique de notre pays pour y apprendre une seconde langue nationale. C'est là non seulement faire œuvre utile au point de vue éducatif, mais encore au *point de vue national*, car les jeunes découvrent une région nouvelle de leur patrie ; ils entrent en contact direct avec ses habitants. Ils acquièrent ainsi une vision plus complète du pays, de ses traditions. Contribuer à ces échanges, n'est-ce pas servir utilement la cause de notre unité nationale ?

Chaque jeune fille, chaque jeune homme peut s'inscrire en vue de bénéficier d'un échange de 4 semaines ou de plus longue durée. La centrale de placement, qui procède dans chaque cas à une enquête, cherche, sur la base du formulaire reçu, un partenaire répondant aux *desiderata*. Les échanges peuvent avoir lieu simultanément ou successivement. Chaque famille reçoit à l'inscription les directives nécessaires.

Pour tous renseignements, prospectus et inscriptions, s'adresser à *Pro Juventute*, « Vacances suisses pour la Jeunesse », Seilergraben 1, Zurich.

Droit de Maturité

L'Institut préalpin de jeunes filles de M. le professeur Buser, à Teufen, obtint le droit d'examen pour l'obtention de la maturité cantonale classique et scientifique, la maturité commerciale et le diplôme commercial cantonal. Le Conseil d'Etat du canton d'Appenzell Rh. E., en vertu des délibérations préparatoires de la Commission cantonale de maturité, de l'Ecole cantonale et de la Commission scolaire d'Appenzell, approuva le règlement établi à cet effet.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — *Romont* : jeudi 25 avril, à la salle paroissiale (Orphelinat).

2 h. : Cours de chant par M. Philot. Présence indispensable.

3 h. ¹/₄ : Conférence de M. l'abbé Marmier, Dir. cantonal de la Société, sur : *La mission de l'institutrice fribourgeoise*.

4 h. : Thé.

A Fribourg : jeudi 18 avril, à 2 h., à Ste-Ursule.
